

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRERIE

12.1 GENERALITES

12.1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot **PLATRERIE**, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

12.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les études de conceptions et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment les recueils des DTU, les normes, arrêtés et décrets suivants :

12.1.2.1 DTU, normes

Le recueil des DTU dont notamment les numéros suivants :

- * DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre,
- * DTU 25.221 : Plafonds constitués d'un enduit armé en plâtre,
- * DTU 25.222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse,
- * DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite,
- * DTU 25.232 : Plafonds suspendus - Plaques de plâtre à enduire à parement lisse directement suspendues,
- * DTU 25.31 : Ouvrages verticaux en plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre, exécution des cloisons en carreaux de plâtre,
- * DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement de plâtre à faces cartonées,
- * DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs. Plaques de parement en plâtre-isolant,
- * DTU 25.51 : Plafonds en staff,
- * DTU 34.1 : Ouvrages de fermetures pour baies libres,
- * DTU 36.1 : Menuiseries en bois,
- * DTU 37.1 : Menuiseries métalliques,
- * DTU 39 : Vitrierie et cahier 1654/210 de Juin 1980,
- * DTU 39.4 : Miroiterie et vitrierie en verre épais,
- * DTU 58.1 : Plafonds suspendus - travaux de mise en oeuvre.

12.1.2.2 Règles de calcul

Le recueil des règles de calcul DTU :

- * règles NV 65/67 : règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions, avec règles N84 constructions et annexes,
- * règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction dites règles TH.K.77 avec les révisions et mises à jour,
- * Th.D (N) : règles de calcul des déperditions de base des bâtiments neufs d'habitation,
- * Th.G (N) : règles de calcul du coefficient GV des bâtiments d'habitation et du coefficient G1 des bâtiments autres que d'habitation,
- * règles Tecmaver pour la mise en oeuvre des matériaux verriers,
- * règles CCBA concernant la liaison avec la maçonnerie,
- * recommandations générales de mise en oeuvre des éléments de remplissage des façades légères (CSTB),
- * label confort acoustique Acotherme,
- * spécifications Européennes EWAA Euras,
- * X.10.011 résistance des matériaux,
- * guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie : fascicules 1624, 2118, 2469 et erratum novembre 1992.

12.1.2.3 Normes NF, arrêtés et décrets

Les normes diverses suivantes :

- * NF.P 25.201.1 et 2 ouvrages de fermetures pour baies libres,
- * NF.P 68.201 plafonds suspendus : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues,
- * NF.P 68.203.1 et 2 plafonds suspendus,
- * NF.P 71.201 1 et 2 enduits intérieurs en plâtre,
- * NF.P 72.203.1 et 2 ouvrages en plaques de parement en plâtre à faces cartonées,
- * NF.P 72.201 1 et 2 ouvrages en doublage et habillage en complexes et sandwichs, plaques de parement en plâtre isolant,

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRIERIE

- * NF.P 72.302 plaques de parement en plâtre-définition, spécifications et essais,
- * NF.P 72.322 mortiers adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique, plaque de parement en plâtre/isolant,
- * NF.P 78.201.1 et 2 miroiterie-vitrierie,
- * NF.B 12.300 plâtres-généralités-clauses et conditions générales,
- * NF.B 12.301 plâtres pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté-classification, désignation, spécifications,
- * NF.B 78.401 verres à vitres : dimension;
- * P 26101 à 27401 quincaillerie, serrurerie.

L'arrêté et le décret du 12.12.1963 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages et 65/48 du 08.01.1965 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité et notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

12.1.2.4 Produits certifiés

Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification.

Ces matériaux et fournitures certifiés 1993 sont les suivants concernant le présent lot :

- * plaques de parement en plâtre : n° 01.47 ;
- * produit de traitement de joints entre plaques de parement en plâtre : n° 09.30 ;
- * complexes et sandwichs de doublage isolant : n° 09.20 ;
- * mortiers adhésifs de pose de complexes plaques de plâtre isolant : n° 09.31.

12.1.3 SPECIFICATIONS PARTICULIERES A CE LOT

12.1.3.1 Prescriptions générales

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- * la réservation dans les cloisons, contrecloisons, doublages, plafonds ou faux plafonds, les trappes ou percements nécessaires pendant sa présence, demandés par les autres corps d'état en temps opportun, si ces percements s'avaient aux yeux de l'entreprise importants et susceptibles d'entraîner une incidence sur la stabilité de ses ouvrages le maître d'oeuvre en serait tenu informé,
- * les rebouchages par bourrage ou enduit de plâtre,
- * les traçages avant montage des diverses prestations,
- * les renforts pour la pose d'éléments lourds sur les cloisons légères dont corps de chauffe, lavabos, meubles de cuisine, etc....

L'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires afin de respecter les coefficients d'isolation prévus et minimiser le plus possible les ponts thermiques. Les différents matériaux seront exécutés conformément aux préconisations des fabricants.

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- * remettre à l'entreprise de gros oeuvre par le canal du maître d'oeuvre, toute indication relative à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot;
- * remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'oeuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.

En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :

- * de s'informer auprès du maître d'oeuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de cloisons, habillages et plafonds ;
- * de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toute disposition pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

12.1.3.2 Raccords et calfeutrements

Sur les surfaces enduites en plâtre, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- * l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRERIE

corps d'état,

* tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres,

* tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.

Ces raccords, calfeutrements, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa.

Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres corps d'état.

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

12.1.3.3 Protections et nettoyages

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toute disposition pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle.

Stockage :

Les éléments de cloisons et plaques plafonds seront stockés à l'abri dans un local sec.

Ils seront empilés à plat sur des cales, les piles ne seront pas trop importantes pour ne pas surcharger le plancher ou le dallage.

Nettoyage :

L'entrepreneur procédera au nettoyage complet de l'aire de travail qui doit être débarrassée de tous les gravois. Avant la pose des menuiseries, l'entrepreneur effectuera un traçage complet au cordeau. Le tracé sera effectué au sol et reporté au plafond avec un fil à plomb. Au sol, l'épaisseur de la cloison sera matérialisée par une couche de peinture blanche entre les 2 traits de cordeau. Le tracé peint sera interrompu au droit des ouvertures.

12.1.3.4 Nettoyage des plaques

Nature des cloisons et plaques plafonds

Les cloisons sèches seront en plaques à parements lisses standard ou du type "Haute dureté" pour toutes les plaques posées en face extérieure de cloison.

Les plaques seront inertes aux températures ambiantes et insensibles aux variations d'humidité d'air.

La dureté des plaques sera vérifiée par l'empreinte laissée par une bille d'acier de 500g sous une énergie de 2.5 joules.

Pour les plaques "standard" l'empreinte devra être de 13mm de diamètre en partie courante.

Pour les plaques "haute dureté" l'empreinte devra être de 10mm de diamètre en partie courante.

La réaction au feu correspondra au classement M2 difficilement inflammable.

Nature des plaques

Les cloisons seront du type placostyl des Ets placoplâtre à simple ou double parements à structure métallique non apparente et non porteuse, réalisées avec des profilés en acier galvanisé à chaud, nervurés d'une épaisseur de 6/10ème de mm.

Cette structure sera recouverte de chaque côté d'une ou deux plaques à peindre "placoplâtre" fixées par vis autoperceuses.

12.1.3.5 Mise en oeuvre

La mise en oeuvre sera effectuée conformément aux prescriptions du fabricant.

L'entrepreneur prendra tous les renseignements utiles auprès des titulaires des lots plomberie, chauffage, électricité et autres pour la mise en place des renforts nécessaires pour supporter les charges lourdes.

Toutes les cloisons devront être prévues toute hauteur de plancher brut à la sous face de la dalle ou des poutres béton, c'est à dire dans la hauteur du plénum au dessus des faux plafonds.

Les ossatures prévues à ce lot cloisons, posées au droit de chaque huisserie et châssis vitrés dans les cloisons,

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRERIE

seront constituées de poteaux en sapin traité anti-cryptogamique. Ils seront fixés solidement sur le plancher brut et sous la dalle supérieure (toute hauteur).

Dans le cas de cloisons ou portes coupe-feu, les poteaux seront en sipo au lieu de sapin.

L'entrepreneur informera par lettre l'ensemble des autres corps d'état, des précautions à prendre pour le passage des gaines et tubes et pour la fixation de charges dans les cloisons sèches.

En pièces humides et pour doublage des parois extérieures dans tous les cas il sera impérativement nécessaire d'interposer entre le sol et le rail, soit un mastic du type Bostik P 30-41 soit un matelas souple du type caoutchouc mousse cellulaire étanche soit un polyéthylène ou un feutre bitumé suivant spécifications du DTU.

12.2 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

12.2.1 DOUBLAGES

12.2.1.1 Cloison de doublage en plaque de plâtre

Doublage de murs réalisé par complexe d'isolation intérieure constitué d'une âme isolante en polystyrène expansé graphite de 100 mm d'épaisseur, collée sur plaque de plâtre du type BA13 ou similaire. La mise en oeuvre se fera conformément à l'avis technique et aux prescriptions du fabricant par collage. Pour les pièces d'eau, l'étanchéité en pied sera assurée par un film plastique étanche.

L'entrepreneur devra assurer la fourniture et pose de ces cloisons ainsi que le traitement des joints.

12.2.2 DISTRIBUTIONS

12.2.2.1 Cloison sur ossature

Fourniture et pose de cloisons type placostil 72/48 des Ets Placoplâtre ou similaire, épaisseur 72mm composées de :

- * une ossature placostil de 48mm. L'entraxe suivant la hauteur de la cloison,
- * de parements réalisés en une plaque de plâtre cartonnée standard de 13mm d'épaisseur (BA13) sur chaque face,
- * des renforts bois seront incorporés dans les cloisons lors du montage au droit des appareils sanitaires ou de chauffage,
- * les joints seront traités suivant la technique du fabricant,
- * mise en oeuvre conforme au DTU 25.41 et recommandations de placoplâtre,
- * isolation acoustique 40db(A) suivant PV CSTB et prescriptions de mise en oeuvre à respecter,
- * fourniture et pose d'un isolant en laine de roche 45mm.

En pièces humides, il sera impérativement nécessaire d'interposer entre le sol et le rail, soit un mastic, soit un matelas souple du type caoutchouc mousse cellulaire étanche, soit un polyéthylène ou un feutre bitumé.

Les montants métalliques seront emboîtés dans les rails haut et bas tous les 60cm maximum. Un montant supplémentaire devra être placé aux endroits des jonctions en T pour permettre la fixation par vissage d'un montant de départ et d'une autre cloison (l'utilisation de chevilles pourra remplacer le montant supplémentaire). Les montants appuyés à d'autres parois latérales seront également fixés par vis ou pointes d'acier.

Des pièces de bois à prévoir par le présent lot seront fixées dans l'ossature pour servir de support aux appareils sanitaires ou toutes autres charges lourdes.

Les canalisations électriques ou fluides diverses seront posées à l'intérieur de la cloison, au cours du montage de l'ossature par les lots intéressés, dans les lumières prévues à cet effet.

Les huisseries seront fixées à la cloison, soit par vissage sur renforts métalliques fournis et posés au présent lot, soit par étriers métalliques (suivant les type d'huisseries).

Renforts métalliques à 30cm des huisseries dans le cas de châssis vitrés contigus.

Les plaques à peindre "placoplâtre" seront fixées de chaque côté de l'ossature au moyen de vis autoperceuses conformément aux prescriptions de la Sté Placoplâtre.

Les joints entre plaques de parement et entre la maçonnerie seront traités suivant la technique placoplâtre au moyen de bandes pour joints, d'enduits de collage et de finition. Les têtes de vis seront également rebouchées avec enduits.

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRIERIE

12.2.2.2 Cloison CF 1heure

Les cloisons seront réalisées selon le système Placostil et constituées de la façon suivante :

- ossature Placostil en rails et montants de 70 mm. Les montants seront doublés dos à dos implantés à 0.40 d'entraxes
- plaques placoplâtre standards de 15 mm d'épaisseur à raison de 2 plaques par face
- fibre minérale en panneaux semi-rigides de laine de verre de 45 mm d'épaisseur. Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits placoplâtre.

12.2.3 PLAFONDS

12.2.3.1 Plafonds sur ossature

Fourniture et pose d'un faux plafond sur ossature secondaire métallique 15 à 24mm de type laine minérale, en dalle de 600/600.

* une ossature métallique d'acier galvanisé en ferrure F530 d'entraxe 50cm minimum, fixée à la charpente compris tous les supports, ossatures primaire, suspension, tiges, etc... L'entreprise devra vérifier la nature des supports et prévoir éventuellement des supports supplémentaires,

* les joints seront traités suivant la technique du fabricant. La mise en oeuvre sera conforme aux recommandations du fabricant.

12.2.3.2 Plafonds CF

Fourniture et pose d'un faux plafond sur ossature métallique type placostil des Ets Placoplâtre ou similaire composé de :

* une ossature métallique d'acier galvanisé en ferrure F530 d'entraxe 50cm minimum, fixée à la charpente compris tous les supports, ossatures primaire, suspension, tiges, etc... L'entreprise devra vérifier la nature des supports et prévoir éventuellement des supports supplémentaires,

* un parement en plaque de plâtre standard de 18mm d'épaisseur (type BA18) fixée perpendiculairement à l'ossature,

* un parement en plaque de plâtre hydrofuge sera prévu dans les pièces humides,

* les joints seront traités suivant la technique du fabricant. La mise en oeuvre sera conforme aux recommandations du fabricant.

12.2.3.3 Isolation laine de verre sur plafond

Fourniture et pose de laine de verre IBR Isover ou similaire en 2 couches croisées de 120 mm d'épaisseur chacune. Une première couche déroulée entre les poutres, une deuxième couche déroulée perpendiculairement à la première ($R=5.00\text{m}^2\text{C/W}$).

12.2.4 DIVERS

12.2.4.1 Hydrofuge

CF Bordereau

12.2.4.2 Jambages

Seront constituées d'éléments pleins en plâtre pur, parfaitement sec, dimensions 66X50X73 éléments au m²) ou toutes autres dimensions, assemblés entre eux à coupe de pierre par collage des emboîtements mâles et femelles à l'aide de la colle Clam ou similaire. Les liaisons au faux plafond et au sol seront réalisées avec la colle à prise rapide Sceljoint ou similaire.

L'état de surface des cloisons une fois le montage exécuté devra être tel, qu'il permettra l'application des revêtements de finition sans peindre.

12.2.4.3 Divers

CF. Bordereau

12.3 PRESCRIPTIONS GENERALES PARTICULIERES

12.4 PREPARATION

12.4.1 Raccords de cloison de doublage

Habillage des tableaux en plaque de plâtre isolée placomur 2+1 compris arêtes plastiques et finition idem

Localisation:

Tableaux enduits d'ouverture jusqu'en tapée de la cloison de doublage

12.5 DOUBLE-CLOISON

12.5.1 Contre-cloison isolée semi-rigide 45mm sur rail

Contre cloison de plaque de plâtre sèche type placostyl Placoplâtre ou simil BA13 sur rail M48 + laine de verre Par45mm fixés par étoiles et adhésifs, finition bande 3 passes.

Localisation:

Mur à ossature bois sur 3 côtés

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 18006A CCTP Extension du pôle médical

Lot n°12 : PLATRERIE

12.5.2 Cloison collée

Plaques de plâtre avec isolation polystyrène type placomur de Placoplâtre ou similaire 2+1 collée par plot de MAP en quinconce et finition par bandes papier enduites 3 passes

Localisation:

Mur enduit existant/extension

12.6 CLOISON DE DIVISION SUR RAIL

12.6.1 Double parement phonique 67 dB sur ossature bois

Parements BA25 phonique type Duo'tech de Knauf vissés sur poteau et lisse bois + isolant 40mm de laine de roche entre parements compris toute sujétion de renfort

Localisation:

Refends entre cabinets

12.6.2 Cloison sèche hydro 2 faces 72/48

Cloison 2 parements BA13 placo plâtre ou simil vissés sur rail galva M48 entraxe 40cm avec polyane & étanchéité en pied suivant nouvelle réglementation en milieu humide comp finition idem

Localisation:

Séparation douche et divers

12.6.3 Double parement hydro vissé sur poteaux bois

Parements BA25 phonique type Duo'tech de Knauf vissés sur poteau bois + isolant 40mm de laine de roche entre parements compris toute sujétion de renfort

Localisation:

Poteau support de linteaux et poutres côté plan vasque

12.6.4 Double parement hydro vissé sur ossature bois

Parements BA25 phonique type Duo'tech de Knauf vissés sur poteau bois + isolant 40mm de laine de roche entre parements compris toute sujétion de renfort

Localisation:

Séparation de plan vasques/examens

12.7 DIVERS

12.7.1 Angles plastiques

Forfait pour angles plastiques armés.

Localisation:

Tout angle saillant

12.8 L'ENTREPRENEUR "Lu & Accepté"

Fait à

le

(cachet)